



Cahier des charges de l'épreuve collective des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2015



ARTICLE 1 - Objet

Dans un établissement d'enseignement agricole, participant ou non aux épreuves individuelles des Ovinpiades des Jeunes Bergers, une ou plusieurs équipes réalisent un outil de promotion de la production ovine axé sur le thème :

L'élevage ovin de nos régions

Chaque équipe doit réaliser les supports demandés représentant l'élevage ovin de sa zone géographique, à l'échelle qui lui semble la plus pertinente (région, bassin de production...).

L'organisation se réserve le droit de refuser tout projet ne correspondant pas à ce thème.

Chaque équipe devra présenter :

- La **réflexion et la méthodologie** qui auront guidé son travail
- Les **supports** réalisés (cf. cahier des charges en article 7)
- Le **plan de valorisation** de ces outils

ARTICLE 2 - Projet

Chaque projet sera présenté lors de la sélection régionale ou interrégionale.

Il devra revêtir la forme et le titre choisis par l'équipe et annoncés lors du dépôt de candidature, qui devra être réalisé au plus tard 1 mois avant la date de la finale régionale.

ARTICLE 3 – Composition des équipes

Une équipe peut être composée d'apprenants de classes différentes, mais tous les coéquipiers seront issus du même établissement d'enseignement agricole.

Un enseignant devra coordonner le projet pour chaque équipe et accompagner les apprenants lors de la manifestation.

Il n'y a pas de limite d'âge fixée quant à la participation des candidats ; en revanche, les candidats de moins de 16 ans au 20/02/2015 ne pourront pas se déplacer afin de représenter leur classe à la finale nationale.

ARTICLE 4 – Sélection des projets pour la finale nationale

Chaque projet sera présenté lors de la sélection régionale ou interrégionale.

Un jury désigné par le comité de pilotage interprofessionnel inter-régional définira le meilleur travail dans chacune des 5 inter-régions : **Ouest** (Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire), **Nord-Est** (Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile de France, Lorraine, Nord-

Pas de Calais et Picardie), **Sud-Est** (PACA, Auvergne, Rhône-Alpes), **Sud-Ouest** (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées), **Centre-Ouest** (Limousin, Centre, Poitou-Charentes).

Chaque interrégion se charge d'organiser sa finale interrégionale selon ses propres modalités, afin de sélectionner le meilleur projet parmi ceux présentés.

L'équipe vainqueur du trophée interrégional gagne un voyage à Paris pour 3 personnes (2 apprenants + 1 accompagnateur ou 3 apprenants) afin de concourir à la finale nationale des Ovinpiades collectives des Jeunes Bergers.

Les autres membres du groupe et/ou de la classe pourront se déplacer mais cela à leurs frais.

Cinq projets seront donc présentés le **samedi 21 février 2015** au Salon International de l'Agriculture, à Paris. Le support du projet présenté lors de la finale nationale ne pourra pas être différent de celui présenté lors des sélections régionales des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

ARTICLE 5 - Prise en charge financière par INTERBEV Ovins

Frais de transport

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement de 2 élèves, ainsi que ceux d'un seul accompagnateur par inter-région, ou de 3 élèves.

- Voyage en train : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en seconde classe par candidat et accompagnateur
- **OU** Voyage en voiture : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur, dans la limite d'une voiture par délégation inter-régionale servant au co-voiturage des candidats de l'inter-région.

Hébergement et restauration

- Déjeuner du samedi 21 février : les élèves et leur accompagnateur peuvent retirer un panier pique-nique au stand Reconquête Ovine / Agneau Presto
- Dîner du samedi 21 février : un dîner ou cocktail dînatoire sera organisé pour les candidats, les accompagnateurs et le jury des Ovinpiades, suite à la remise des prix le samedi 21 février, sur le site du Salon International de l'Agriculture, à raison de **3 personnes par projet d'ovinpiades collectives.**
- Nuit du samedi au dimanche : INTERBEV Ovins organise l'hébergement des délégations inter-régionales au CISP Kellermann - 17, boulevard Kellermann - 75013 Paris <http://www.cisp.fr>
- Petit-déjeuner du 21 février : CISP Kellermann

D'autres élèves et enseignants peuvent se joindre au groupe mais l'organisation et les frais liés à leur déplacement (hébergement, restauration, transport, entrée au SIA, etc.) sont entièrement à leur charge.

ARTICLE 6 - Assurances et responsabilités

1- Les élèves se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, leur établissement scolaire s'engage à apporter un justificatif d'assurance concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.

2- En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation nationale.

ARTICLE 7 - Forme d'expression du projet

› 5 photos, répondant au thème de l'année *L'élevage ovin de nos régions*, en très bonne définition, une pour chacun des thèmes suivants :

- 1) identité, territoire
- 2) lien homme-animal
- 3) produit
- 4) modernité, innovation
- 5) thème libre

Ces supports photographiques doivent promouvoir l'élevage ovin sous différentes facettes, et s'adressent donc à des cibles multiples : agriculteurs, organismes professionnels agricoles, consommateurs, ...

ET

› un support (forme libre) afin de présenter la **méthodologie suivie et l'exploitation** qui pourrait être faite de ces photos.

NB. En cas de support vidéo, celui-ci ne doit pas dépasser 2min30.

Pour des raisons de bonne organisation, les équipes disposeront **de 5 minutes maximum** pour se mettre en place, puis **d'un temps maximum de 6 minutes** pour présenter leur projet, suivi de **5 minutes réservées aux questions** du jury.

ARTICLE 8 – Date de la présentation

Cinq projets seront présentés le samedi 21 février 2015 après-midi au Salon International de l'Agriculture, à Paris.

La date limite pour envoyer les projets à INTERBEV Ovins au national est fixée au **lundi 2 février 2015**.

ARTICLE 9 - Déroulement de la présentation

Chaque équipe présentera son projet sur le ring ovin du Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Le matériel à sa disposition est le suivant : un espace de présentation avec podium (ring de présentation des concours ovins du Salon de l'Agriculture et tribunes), un écran géant, 2 microphones, une régie son et vidéo (possibilité de diffuser des vidéos, des diaporamas, des enregistrements sonores, de la musique)

La remise des prix des Ovinpiades aura lieu sur le ring ovin, le samedi 21 février en soirée. **La présence de toutes les équipes interrégionales est obligatoire à l'occasion de cette remise des prix.**

ARTICLE 10 – Jury

Le jury sera composé de 3 personnes :

- un représentant d'Interbev Ovins
- un représentant de la Fédération Nationale Ovine
- un responsable Communication dans le secteur agricole

Rq : la composition du jury pourra être modifiée selon la disponibilité des jurés

ARTICLE 11 - Evaluation des projets

Les membres du jury évalueront les projets des équipes à partir de la grille de notation jointe.

ARTICLE 12 - Prix

Le meilleur projet national sera récompensé par une contribution financière d'un montant de **2.000 €** net de taxe pour réaliser une étude ou un voyage scolaire en relation avec la filière ovine ou pour programmer une **journée/activité ovine** dans un voyage d'étude déjà prévu par l'établissement.

Un prix sera également attribué par catégorie de photo.

Les photos présentées lors de la finale seront exposées sur le stand de la filière ovine pendant les 9 jours du SIA, et mises en ligne sur le Blog des Ovinpiades.

ARTICLE 13 – Droits d'utilisation et diffusion

Toutes les équipes ayant participé aux épreuves collectives régionales s'engagent à transmettre leurs travaux aux animateurs inter-régionaux et à les mettre gracieusement à disposition des organisateurs. Interbev Ovins et ses partenaires dans l'organisation de l'événement, se réservent le droit d'utiliser les projets pour leurs actions de promotion et de valorisation de la filière ovine (plaquettes, brochures, CD, DVD, diffusion sur Internet, stand..) dans une durée de 10 ans après réception du projet, sans que les participants ou leurs établissements puissent demander une rémunération d'aucune nature.

NB. Les supports présentés doivent pouvoir être réutilisés ; aussi les porteurs de projets devront être en mesure de certifier que tous les supports visuels utilisés sont libres de droits.

ARTICLE 14 - Cession du droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les Ovinpiades des Jeunes Bergers, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

ARTICLE 15

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de s'inscrire implique pour les participants (candidats et encadrants) l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Grille de notation de l'épreuve collective des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2015

Etablissement / Classe :

Région :

- ▶ Entourer sur la grille les valeurs correspondant à l'intervention
- ▶ Mesure temps : du début de l'intervention à la fin des questions (6 minutes + 5 minutes)

<p>Support photo chaque photo est notée sur 2 points (à 0,5 près) : mise en scène, lumière, qualité d'image, originalité, correspondance au thème... seront pris en compte dans la notation</p>	Photo "identité, territoire"	0	0,5	1	1,5	2
	Photo "lien homme-animal"	0	0,5	1	1,5	2
	Photo "produit"	0	0,5	1	1,5	2
	Photo "modernité innovation"	0	0,5	1	1,5	2
	Photo à thème libre :	0	0,5	1	1,5	2
	Originalité du thème : 0				
/ 11						

<p>Présentation de la méthodologie sur support libre</p>	Fil conducteur, logique par rapport au sujet et à la région,...	0	0,5	1	1,5	2
	Qualité du support proposé	0	0,5	1	1,5	2
	Valorisation et possibilité de diffusion du support présenté	0	0,5	1	1,5	2
	Réponse aux questions du jury	0	0,5	1	1,5	2
	Motivation des candidats	0	0,5	1		
/ 9						

/ 20

Le temps n'est pas pénalisant cependant le jury doit :

- informer les candidats lorsque la présentation atteint 5 min « Il vous reste 1 minute »
- couper la présentation au bout des 6 minutes imparties
- ne pas dépasser 5 minutes de questions